

**INTERVENTION UNSA EDUCATION AU CTPM DU 17 SEPTEMBRE 2007**  
**Point sur les C.C.H.S.**

C'est avec satisfaction que l'UNSA éducation a noté ce point à l'ordre du jour de ce CTPM, mais les dossiers transmis en regard de l'intitulé inscrit à l'ordre du jour nous amènent à quelques remarques.

Dans l'ordre du jour, il s'agit donc des

« Rapports annuels pour les années 2005 et 2006 et programmes annuels de prévention 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 du Comité d'hygiène et de sécurité du ministère de l'éducation nationale »

En fait en pièce jointe, nous retrouvons le rapport d'activité du CCHS tel qu'il nous avait été transmis au CTPM d'avril 2006, avec le PAP 2005-2006.

Autre pièce jointe : le programme annuel de prévention 2006-2007.... présenté au CCHS du 12 octobre 2006, publié au Bulletin officiel du 23 novembre et qui sauf erreur de notre part, n'a pas fait l'objet d'une inscription à un ordre du jour CTPM au cours de l'année scolaire concernée.

Les deux derniers dossiers, sont plus d'actualité et en cohérence avec le respect des compétences du CTPM, s'agissant donc du rapport traitant de l'évolution des risques professionnels, une page bilan pour l'activité du CCHS 2006-2007, et le programme de prévention pour 2007-2008. A cette occasion, nous remercions de leur présence les deux experts. Du CCHS à ce CTPM.

Je ne reprendrai qu'en partie ce que nous avons exprimé au CTPM du 20 avril 2006 : Nous avons déclaré :

*« Nous ne pouvons imaginer que cette question soit considérée comme annexe dans notre ministère. Au-delà d'un certain nombre de constats qui sont établis dans ces compte- rendus, nous sommes dans l'attente d'évaluation des actions conduites, d'objectifs, de perspectives, de programmation. »*

[www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

Nous avons également souhaité que *« le CTPM soit davantage saisi de ces questions, pour dégager des objectifs politiques visant à améliorer l'hygiène et la sécurité.*

*La régularité de la tenue des CHS, la formation des personnels, l'augmentation des médecins de prévention, le suivi médical des personnels....sont autant de sujets qui relèvent d'une véritable impulsion à donner. »*

Le programme annuel de prévention 2007-2008 est certes dense, mais il reprend encore une fois de façon systématique le contenu des précédents. Pour quels effets ?

Cela a été dénoncé au CCHS par nos représentants qui ont par ailleurs demandé de prendre un peu plus en considération les enseignants dans les CHS locaux.

Il a été également demandé par nos représentants une attention particulière dans le cadre du dossier unique, sur les risques psycho sociaux qui recouvrent toute la problématique de la souffrance au travail. Le mentionner dans le document unique c'est bien, mais comment est ce recensé, diagnostiqué ? De quels outils les acteurs locaux chargés de la santé au travail vont-ils disposer ? Quelles actions de

formations et de prévention ? La question du nombre de médecins de prévention reste posée.

A la lecture des documents présentés au dernier CCHS on est obligé de constater que les demandes formulées en CTPM et en CCHS restent d'actualité.

Dans les documents remis sur table on constate :

- une évolution trop lente de la mise en œuvre des textes réglementaires,
- des dysfonctionnements encore trop présents dans les académies :
- 18 académies tiennent au mieux une réunion de CHS,
- la moitié des académies ne mettent pas ou mal en œuvre le plan annuel de prévention,
- la faible mise en œuvre du document unique

On note aussi une insuffisance

- de moyens, avec des écarts très importants, pour les décharges ACMO
- de formation pour les ACMO, les membres des CHS.

Ces documents ont le mérite d'exister et nous vous remercions de nous les avoir donnés, mais que fait-on de ces constats ?

L'UNSA-Education demande que les difficultés constatées soient analysées.

Nous voulons savoir aujourd'hui quels moyens, quelles actions, vont être décidées pour que les CHS deviennent un outil efficace pour l'hygiène et la sécurité et plus globalement pour la santé au travail de tous les personnels enseignants et non enseignants.

Pour l'UNSA-Education les 2 projets de texte présentés au CCHS de juin sur la création de CHS dans les EPLE ne participent pas de l'amélioration que nous revendiquons.

L'UNSA-Education a demandé une concertation plus large sur ces textes qui en l'état actuel créeraient plus de difficultés qu'autre chose.

L'UNSA-Education considère que le CCHS ne peut tenir, à lui seul, de lieu de concertation.

En conclusion :

L'UNSA-Education réaffirme aujourd'hui ses exigences pour qu'enfin l'application de la réglementation Fonction publique ne se fasse plus à minima au ministère de l'Education nationale.

- Analyse des difficultés,
- Action ciblées,
- Moyens d'agir,
- Impulsion politique,

Sur tous ces points, nous attendons vos propositions.